

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**MAIRIE
DE
29160 – CROZON**

DATE DE CONVOCATION

04.04.2024

DATE D’AFFICHAGE

16.04.2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En Exercice	29
Présents	23
Votants	29

N° 021/2024

OBJET :

1 – FINANCES

1-6) Budget supplémentaire 2024 – Budget ports

Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture de Quimper au titre du contrôle de légalité le et qu'elle a été notifiée aux intéressés le

Le Maire

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à dix-huit heures,

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de M. Patrick Berthelot, Maire de Crozon.

Conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Fanchon Le Monze, 1^{ère} adjointe, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du Compte administratif.

Etaient présents : Tous les conseillers en exercice à l'exception de :

- Maxime Léonard avec procuration à Patrick Berthelot
- Philippe Brun avec procuration à Fanchon Le Monze
- Valérie Pitel avec procuration à François-Xavier Deflou
- Gaëlle Dorée avec procuration à Gaëlle Vigouroux
- Françoise Ségalen avec procuration à Chantal Sévellec
- Jean-Luc Guénnégues avec procuration à Noël Blanchard

Formant la majorité des membres en exercice.

Clélia Gaudin a été élue secrétaire de séance.

Absente : Flavie Robin, Trésorière

Assistaient également à la séance :

Emmanuelle Touchain-Le Gallou, Directrice générale des services – Brigitte Tertu, responsable des Finances -Yoann Lotte, chargé de communication – Catherine Caparros, responsable des ressources humaines – Marina Ely, Assistante de Direction

Le budget supplémentaire est un acte d'ajustement et de report, il offre la possibilité de corriger en cours d'année les prévisions du budget primitif et permet également d'intégrer les résultats de l'année précédente dégagés par le compte administratif.

Le budget supplémentaire reprend la structure du budget primitif.

Le projet du budget supplémentaire 2024 du budget des ports se présente tel que figurant dans le tableau ci-dessous :

SECTION	BUDGET PRIMITIF	REPORTS	CREDITS NOUVEAUX	VOTE
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 156 563,00		38 322,89	1 194 885,89
RECETTES	1 156 563,00		38 322,89	1 194 885,89
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	790 340,00	177 041,82	364 920,00	1 332 301,82
RECETTES	790 340,00	253 745,00	288 216,82	1 332 301,82

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

A l'unanimité,

- approuve le projet de budget supplémentaire 2024 des ports par chapitre tant en fonctionnement qu'en investissement,
- autorise M. le Maire à signer tous actes et tous documents et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

A Crozon, le 12 avril 2024

Le Maire,



Patrick BERTHELOT